



GOURNAY
SUR MARNE

DÉCISION DU MAIRE N° M 2026-04-04

Objet : Tarification des sorties seniors des mois de mai et juin 2026

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Vu la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la Modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

Considérant la volonté de proposer des sorties aux Gournaysiens de plus de 65 ans au premier trimestre de l'année 2026,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant de la sortie « Journée à Beauvais » du jeudi 28 mai 2026 selon le tarif unique J de la grille, soit 60 €.

Article 2 : de fixer le montant de la sortie « balade fluviale à Lagny » du mercredi 17 juin 2026 selon le tarif unique G de la grille, soit 30 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 15 avril 2026

Le Maire,
Nicolas SERERO.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le : 15 avril 2026



Le Maire,
Nicolas SERERO

